

GRAND REPORTAGE

Le retour de l'épicier  
du coin de la rue

ENTRETIEN

Jérôme Fourquet  
scanne l'opinion corse

LINGUA CORSA

Move, a reta  
di l'investidori corsi

LIFESTYLE

Les tendances  
du moment

# Settimana

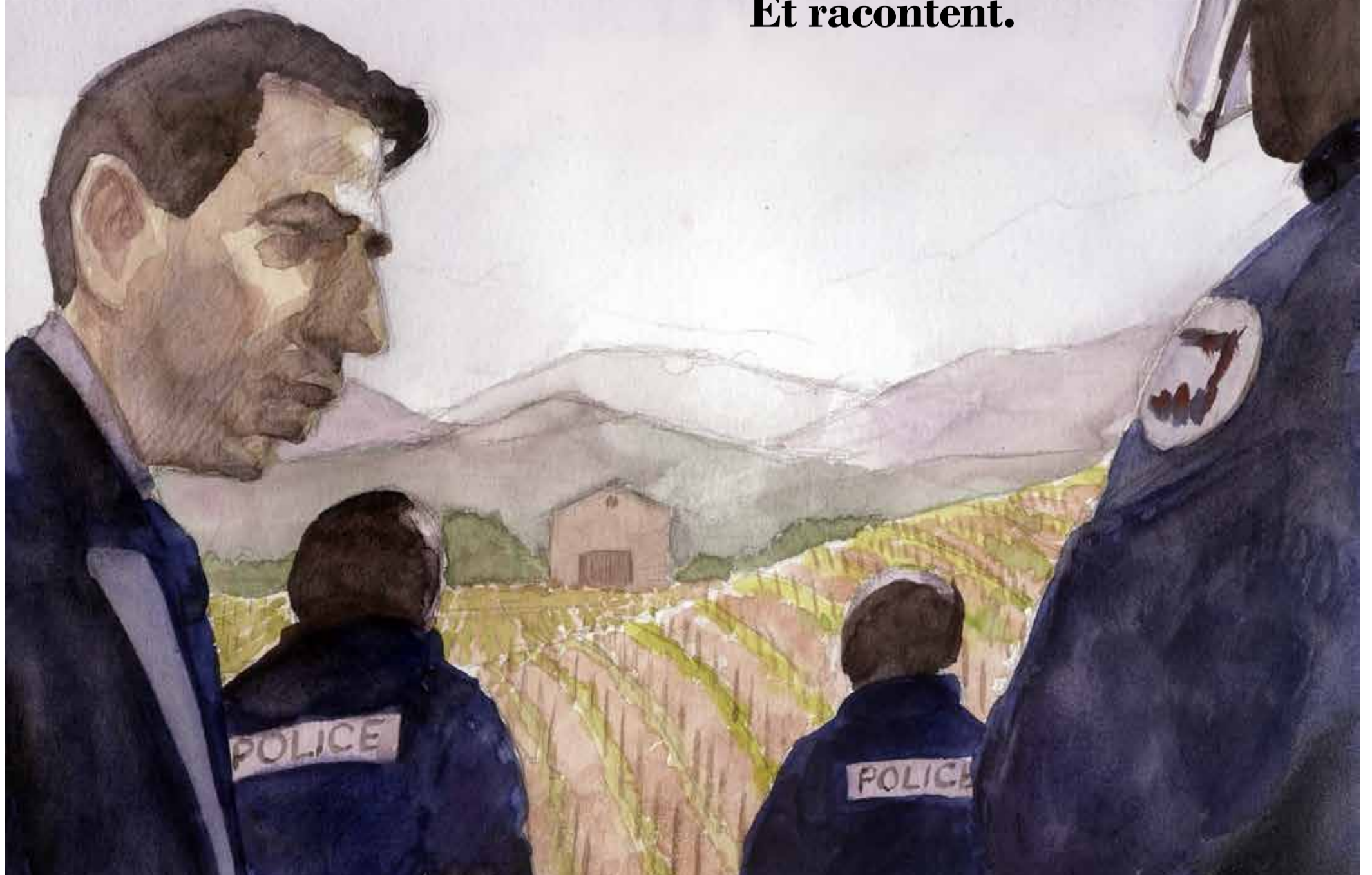
LA CORSE, VOTRE HEBDO

corse-matin

N° 921 | Semaine du 7 au 13 avril 2017 | Supplément de Corse-Matin n°25205 - Commission paritaire 0416c83008-I.S.S.N. N°1146-3910

## *Piste agricole* **Les oubliés** *de la raison d'Etat*

**Anonymes, simples citoyens,  
ils ont été mis en examen  
pendant près de vingt ans.  
Et racontent.**



## La corruption pour de faux mais pour de vrai



C'est un jeu en ligne auquel devraient s'essayer les élus locaux. « Le bon, la brute et le comptable » vous fait entrer dans la peau de la directrice de cabinet du maire d'une grande ville. « Équilibrez éthique, politique et corruption pour conserver votre job », proclame le teaser de ce jeu dont tous les exemples sont tirés de faits réels. Relations avec les entreprises « amies », consignes plus ou moins occultes du premier magistrat, rachats de terrains pour le club de foot local : le joueur devra se frayer un chemin

dans la réglementation et éviter de perdre sa place en conservant un œil sur trois jauges, le risque légal, la méfiance des industriels, le risque politique. Pour le guider dans ses choix, des tutoriels apparaissent à l'écran et rappellent les obligations légales auxquelles doit se soumettre une collectivité locale. Amusant et instructif, ce « serious game » développé par l'agence Journalism++ est toutefois désespérant : la durée moyenne d'une partie en respectant les règles excède rarement dix minutes.

AA.

Union européenne

## À quoi sert le Comité des régions ?

Lundi 3 avril, l'Alliance européenne, s'est réunie en séminaire à Ajaccio en présence de Gilles Simeoni et Nanette Maupertuis. Vingt-huit membres de ce groupe politique européen ont signé une liste de revendications liées à l'insularité. Le hic c'est que la voix qui les portera auprès de la commission européenne est celle du Comité des régions (CdR), auquel appartient l'Alliance européenne. Le CdR siège certes à Bruxelles et représente 353 représentants locaux et régionaux de l'UE. Mais son rôle est consultatif. Soit pas grand chose, souligne la presse britannique. The Economist écrit : « Parmi les organes les plus absurdes de la bureaucratie européenne, on note le Comité économique et social et le Comité des régions. Ces deux bureaux coûtent à eux deux environ 200 millions d'euros par an. S'ils venaient demain à disparaître, personne, même à Bruxelles, ne s'en rendrait compte ».

C.M.

# PARC GALEA

Conférence  
09/04

## AUX ORIGINES DE L'HOMME



Jean-Jacques Hublin

Paléoanthropologue de renommée mondiale, ses travaux ont notamment éclairé la question de l'évolution des néandertaliens et des origines africaines de l'homme moderne. Il dirige actuellement le département de l'évolution humaine à l'institut d'Anthropologie Evolutionnaire Max Planck de Leipzig et est titulaire de la chaire internationale de Paléoanthropologie au Collège de France, après avoir enseigné à Berkeley, Harvard et Stanford. Il est également le premier Président de la Société européenne pour l'étude de l'évolution humaine (ESHE).

A lire de Jean-Jacques Hublin : *Quand d'autres hommes peuplaient la Terre : nouveaux regards sur nos origines*, Editions Flammarion.

Prochaines conférences

- 16/04 FANTASTIQUES DECHETS, Christian Duquennoy
- 23/04 L'INTELLIGENCE ANIMALE, Vinciane Despret
- 30/04 JE SELFIE DONC JE SUIS, Elsa Godart

Ce dimanche 09 avril à 15h, le Parc Galea a l'honneur de recevoir l'un des plus grands paléoanthropologues de son temps, en la personne de Jean-Jacques Hublin. Véritable pionnier, il est le premier chercheur à avoir utilisé des scanners médicaux pour étudier les fossiles de nos ancêtres et avoir pu apporter la preuve en 2010, que nous avons tous une pincée de néandertaliens en nous...



L'homme est un singe parmi d'autres, très proche du chimpanzé et du gorille, nous dit la génétique, mais en fait d'où vient-il ? Combien d'espèces se sont succédé sur la terre ? Comment sommes-nous devenus des humains ? Un fabuleux récit qui bouleversera forcément notre vision de l'homme et de sa place dans la nature...

# Oubliés de la piste agricole, les autres anonymes

Il y avait les membres du « commando des anonymes », jugés coupables de l'assassinat du préfet Claude Erignac le 16 juillet 2003. Et puis il y a les anonymes tout court, oubliés d'une enquête hors normes baptisée la « procédure - poubelle » - ou le dossier « 1337 » comme ont pris l'habitude de l'appeler juges, policiers et journalistes. Cette fameuse « piste agricole » repose sur une hypothèse d'enquête simple, pour ne pas dire simpliste : c'est parce qu'il voulait assécher les magouilles de certains agriculteurs corses que le représentant de l'Etat a été assassiné. Dédution logique : c'est dans le monde agricole qu'il convient de chercher les coupables. CQFD.

Vingt-trois hommes et femmes de tous âges, de toutes conditions, fonctionnaires, agriculteurs et même un ancien officier des paras se retrouvent pris dans l'étau de la justice. Leurs convictions ? Souvent nationalistes. Pas toujours. Ce que les magistrats leur reprochent pour les mettre en examen, les incarcérer, les maintenir sous de stricts contrôles judiciaires ? Des « similitudes sémantiques », pour reprendre la terminologie de Roger Marion, alors tout-puissant patron de la police antiterroriste, entre d'anciens écrits publics et le texte de revendication de l'assassinat du préfet Erignac - ce fut le cas pour Mathieu Filidori ; leur appartenance au remuant Syndicat corse de l'agriculture, pour d'autres ; la découverte de munitions à leur domicile ; parfois un simple passé de militant indépendantiste depuis longtemps oublié ou des attaches familiales avec d'autres suspects, eux-même inquiétés pour leur proximité amicale avec un individu mis en cause sur la base de dénonciations, de rumeurs, de recoupements hâtifs ou de fausses pistes.

Certains se retrouveront en prison après la découverte de posters indépendantistes dans leur appartement, comme ce jeune homme âgé de 24 ans à l'époque, interpellé en juin 1998 et embastillé trois mois et demi, dont le contrôle judiciaire sera levé... dix-sept ans plus tard.

Au long de ces années, leur seule consolation aura tenu au relatif-anonymat dont ils ont bénéficié dans une affaire qui ne manquait ni de rebondissements, ni de têtes d'affiche.

Il y a quinze jours, neuf d'entre eux ont obtenu une seconde victoire après le non-lieu prononcé en leur faveur en juillet 2016 : une réparation, sous la forme de 100 000 euros en raison du « délai déraisonnable de la procédure d'instruction ». Une amère victoire pour ces naufragés de la justice, après deux décennies d'une instruction au cours de laquelle aucun n'avait été entendu depuis 1999.

Vies basculées, projets avortés, incertitude née d'une implacable mécanique : ces anonymes pris dans l'engrenage judiciaire d'exception mis en branle par le traumatisme du 6 février 1998 ont cependant continué à respirer, à espérer. Patiemment, ils se sont reconstruits. Ont changé de métier. Ont appris à aimer de nouveau. Voici leur histoire.

Par Antoine Albertini et Noël Kruslin  
aalbertini@corsematin.com

Dessins Philippe Antonetti

Mis en examen après l'assassinat du préfet Claude Erignac le 6 février 1998 à Ajaccio, ils viennent d'obtenir réparation après une instruction aussi longue qu'erratique. Ni leaders syndicaux, ni responsables politiques, ils racontent pour la première fois leur calvaire judiciaire.  
**ENQUÊTE**

**6 février 1998**

Le préfet de Région Claude Erignac est assassiné de trois balles dans le dos alors qu'il se rend à un concert de musique classique à Ajaccio.

**27 avril 1998**

Roger Marion, chef de la police antiterroriste, prend la direction de l'enquête après avoir écarté Demetrius Dragacci, le patron de la PJ corse. Il va s'enfermer - et s'enfermer - dans la piste agricole.

**30 juin 2016**

La juge d'instruction Laurence Le Vert rend une ordonnance de non-lieu pour les mis en examen de la procédure 1337.

# SPETTACULU VIVU

AVRIL

**MARDI 11**  
CENTRU CULTURALE  
ALB'ORU  
TEATRU

**DANS LA SOLITUDE  
DES CHAMPS DE  
COTON**

Une pièce de Bernard-Marie KOLTÈS

**VENDREDI 14  
SAMEDI 15**  
CENTRU CULTURALE  
ALB'ORU  
MUSICA

**MERCI  
MADAME**

Création de Sabrina SARAÏS  
d'après l'œuvre de BARBARA

**SAMEDI 22**  
CENTRU CULTURALE  
ALB'ORU  
MUSICA

**ZAMBALLARANA  
20 ANNI**

Residenza di creazione

**SAMEDI 29**  
TEATRU MUNICIPALE  
TEATRU

**FLEUR  
DE CACTUS**

Une comédie de BARILLET et GRÉDY  
Une production Jean-Marc DUMONTEY  
en accord avec le Théâtre Antoine

BASTIA 2016-2017

f SPETTACULUVIVU.BASTIA

**Leur histoire a été éclipsée par celle des figures nationalistes. Simples agriculteurs, fonctionnaires, hommes, femmes, jeunes et moins jeunes, ils se sont pourtant retrouvés happés dans l'œil d'un cyclone judiciaire et policier : l'enquête sur l'assassinat du préfet Erignac. Silencieux pendant près de vingt ans, ils acceptent, souvent avec réticence, de livrer leurs souvenirs et raconter de quelle manière ils ont vécu ce « traumatisme ».**

« C'est une mauvaise idée, met en garde un avocat : beaucoup sont passés sous les radars des médias et ils préfèrent la discrétion, surtout depuis que neuf d'entre-eux ont fait condamner l'Etat à leur verser 100 000 euros. Cette histoire, ils ne veulent plus en parler ». « Ils » : les naufragés de la piste agricole, mis en examen pendant dix-neuf ans avant une ordonnance de non-lieu général rendue en juin 2016. Avant, surtout, la condamnation de l'Etat à près d'un million d'euros de dommages et intérêts cumulés, il y a quinze jours. « J'ai eu droit aux réflexions, au bar, dès que la presse en a parlé, assure l'un d'eux. Mon nom est sorti lorsque le journal a parlé du non-lieu il y a près d'un an. Certains proches n'étaient même pas au courant. Cette affaire, je veux la laisser derrière moi ».

De fait, difficile d'approcher bon nombre de ces « mis en cause », partagés entre l'envie de voir leur histoire servir d'exemple et cette obsession de la discrétion qui les a tenaillés pendant près de vingt ans. Rendez-vous annulés « après réflexion », longs entretiens téléphoniques conclus par un « je ne préfère pas », kilomètres parcourus en vain pour trouver porte close : les mauvais souvenirs cadent encore la parole.

Pas celle de Simon et Julie Fazi. Pour ce couple, il y aura un avant et un après le 2 juin 1998, ce jour où policiers et gendarmes du GIGN frappèrent à la porte de leur maison du hameau de Saint-Antoine de Ghisonaccia. C'était il y a 19 ans, le soleil qui commence à réchauffer la Plaine orientale rappelle ce petit matin d'un été naissant, ce déploiement de forces qui troubla la quiétude du petit hameau de Saint-Antoine, à une dizaine de kilomètres de Ghisonaccia. Aujourd'hui encore, Simon Fazi s'interroge sur ce qui a pu l'entraîner, lui et sa famille, dans le cyclone policier et judiciaire de l'affaire Erignac. Il sait depuis longtemps, en revanche, que son militantisme au service de la cause nationaliste l'a desservi et que son activité de syndicaliste à la FDSEA ne pouvait que l'enliser dans ce que l'on a appelé la « piste agricole ».

L'ancien viticulteur a 77 ans. Il souffre du dos et cette douleur gêne parfois ses déplacements. « Après toute cette histoire, il a aussi développé un diabète, sans parler de la dépression », confie son épouse Julie. Simon, lui, ne s'apitoie pas sur son sort mais regrette avant tout que cette sinistre « piste agricole » lui ait ôté l'envie de vivre son agriculture à lui. « Ma vigne, une tradition familiale, mon élevage bovin. Quand je suis rentré en Corse après avoir connu la prison, j'ai tout abandonné. Je ne me sentais plus la force de continuer ». Depuis lors, son neveu a repris l'exploitation. Un soulagement. ►►



**“ Il était 6 h, quand j'ai dit que mon mari était déjà au travail, un policier a répondu : “ Il fait honte à la Corse alors ”**

Pour ce travail, héritage séculaire, un policier n'eut que très peu de considération, ce 2 juin 1998, après avoir frappé à la porte des Fazi. « Il était 6 heures. Quand j'ai dit que mon mari était déjà au travail, le policier m'a répondu : « Il fait honte à la Corse, alors ? Le ton est donné.

Il ne s'agit que d'un avant-goût. Julie Fazi se voit notifier sa mise en examen tandis qu'une partie du dispositif policier s'en va « cueillir » Simon dans sa vigne. Le viticulteur sait que les agriculteurs sont déjà dans la ligne de mire d'une enquête qui ratisse très large. Il sait par avance que son profil l'exposait. « Quand je les ai vus, j'ai tout de suite compris. Ils étaient une bonne quinzaine, les gendarmes cagoulés, Marion (le patron de la police antiterroriste à l'époque, ndr) était là lui aussi. Mon premier réflexe a été de m'enfuir vers le maquis même si je n'avais absolument rien à me reprocher. Je pensais me cacher quelques jours en attendant de voir, mais j'ai renoncé quand j'ai vu que ma femme était déjà en garde à vue ».

Sur place, les policiers fouillent le hangar rempli de foin. « Il y en a un qui pensait avoir trouvé de l'explosif dans un sac d'engrais. Il a rameuté tout le monde ».

Au moment où les perquisitions se déroulent dans la maison, Lucia, la fille aînée de Simon et Julie, est en fac à Corte. Mais la plus jeune, Silvia, est chez ses parents. A 13 ans, elle assiste à toute la scène. « Un policier s'est adressé à elle pour lui demander combien son père avait de vaches. Elle lui a répondu : « Allez les compter », se souvient sa mère.

Près de deux décennies après les faits, les Fazi n'ont rien oublié et semblent avoir gardé à l'esprit le moindre détail. Pourtant, l'évocation de ces temps difficiles n'est à aucun moment troublé par la rancœur, encore moins par la haine. Jamais un mot plus haut que l'autre, pas l'ombre d'une insulte ne fuse, même pas pour raconter le transfert à Paris depuis la base de Solenzara, le parcours « toutes sirènes hurlantes » à travers Paris pour les auditions devant les enquêteurs et, enfin, devant les magistrats antiterroristes de la Galerie Saint-Eloi. Les questions se bousculent, incessantes, répétitives. « Nous savons que vous êtes au courant de beaucoup de choses Monsieur Fazi... Madame, que savez-vous des activités de votre mari ? L'agriculteur et son épouse, institutrice à l'époque, font front comme ils peuvent. L'assassinat du préfet Erignac est au centre de tout mais le sujet n'est jamais abordé directement. « En gros, je répondais que j'étais totalement étranger à cette affaire, comme à tous les attentats », raconte Simon Fazi qui ne pensait alors qu'à une seule chose : la libération de sa femme. « J'ai même provoqué, pendant la garde à vue à Paris, un vent de panique en menaçant de me jeter du quatrième étage. J'étais près de la fenêtre. J'ai lu la peur autour de moi. On me disait : « Calmez-vous, votre femme va sortir ». Julie Fazi sera remise en liberté deux jours après son arrivée à Paris. « A minuit, j'étais seule dans la rue ».

**“ Les collègues se moquaient de découvrir des choses puisque la plupart d'entre-eux savait pertinemment qu'il n'y avait pas grand chose à trouver, au mieux un fusil de chasse non déclaré ou trois tracts natios “**

**Un ancien policier antiterroriste**

Son époux, lui, sera mis en examen par Gilbert Thiel après quatre jours de garde-à-vue et transféré à la maison d'arrêt de Fresnes. A l'isolement avec l'étiquette du DPS <sup>(1)</sup>.

Gilles Simeoni et Dominique Casanova sont ses avocats. « Le juge, j'ai dû le voir deux ou trois fois. Mais un jour, un gardien est venu me chercher pour me conduire dans un bureau où j'ai eu la surprise de découvrir Jean-Louis Bruguière ». Ennemi intime de Gilbert Thiel, celui-ci interroge Simon sans même en avoir avisé son collègue dans un contexte de conflit larvé entre magistrats de l'antiterrorisme. « Il n'avait pas le droit de me poser des questions et quand j'ai demandé à l'un de mes avocats si je pouvais dire à Thiel que Bruguière m'avait interrogé, il m'a dit : « Bien sûr, que tu dois le lui dire ». Thiel l'a très mal pris. Il s'était emporté en disant : « C'est pas possible, il m'a encore fait le coup ! ». Simon Fazi sortira de prison le 2 octobre 1998, après quatre mois de détention. De retour en Corse, il a été longtemps soumis au contrôle judiciaire, mais cette contrainte n'est pas celle qui a pesé le plus. Le temps a passé, les cibles de l'enquête ont changé, d'autres que lui et les autres protagonistes de la piste agricole sont entrés dans le box des accusés. Et pourtant... « Autour de nous, à l'exception des plus proches, les regards n'étaient plus les mêmes, se souvient Julie. Même quand une pétition de soutien a circulé, on s'est rendu compte que beaucoup de gens doutaient ». La mise en examen de Simon Fazi dans l'affaire du Crédit Agricole n'arrangea rien non plus <sup>(2)</sup>. « Notre fille a même eu du mal à retourner au collège ».



Au regard d'une ordonnance de non-lieu qui aura mis 19 ans à éclore, que reste-t-il de cette sombre affaire dans la vie des Fazi ? « C'est derrière nous », confient-ils sobrement. Incapables d'oublier mais soucieux d'en parler le moins possible. Voix de basse profonde, verbe haut, Dominique Fabrizy a mis au point sa propre recette pour tenir les mauvais souvenirs à distance, la même qu'il a observée scrupuleusement depuis le jour de septembre 1998 où il a ouvert la porte de son appartement du boulevard Wilson, à Calvi, à « quatre ou cinq gendarmes et Roger Marion, calibre à la main et un truc bizarre : un jean repassé, avec un pli au milieu, je n'avais jamais vu ça ». Les ingrédients de cette recette ? L'absurde. La dérision. La mise à distance. « Je n'avais rien à me reprocher et tout ça était tellement surréaliste... » Comme le fait de se retrouver en caleçon, menotté dans le dos, à tenter d'allumer

la télévision à sa fille alors de quatre ans, tandis que le petit dernier de dix-huit mois achevait sa nuit dans son berceau. « Nous étions en pleines vendanges et j'étais viticulteur, une période cruciale où on ne peut pas se permettre le moindre faux pas ». Cette année-là, Dumè ne récoltera pas son raisin. « On venait de faire le blanc », soupire-t-il avec un sourire amusé. La suite des opérations ? Celle que connaîtront des dizaines d'autres personnes interpellées, les perquisitions de hangars « où il n'y avait évidemment rien à trouver » et, déjà, des interrogations : « Ils n'ont pris ni mon téléphone portable, ni mon carnet d'adresses, n'ont pas fouillé ma cave ni un appartement que je venais d'acheter et que j'étais en train de rénover ». L'ancien vigneron croit y déceler la preuve « qu'ils savaient déjà tout, qu'ils n'avaient besoin de rien d'autre ». Mais que savoir lorsqu'il n'y a rien à savoir ? ►►

**“ L'assassin du préfet Erignac ? Ils s'en foutaient. La machine était lancée, impossible de reculer ”**

## Me Emmanuel Mercinié-Pantalacci

# “Un déni au sens strict du terme”

Avocat de sept plaignants, il évoque les dysfonctionnements d'une justice et d'une police antiterroriste toutes-puissantes. Décryptage de dérives exceptionnelles dans une affaire exceptionnelle.

**Il est apparu très tôt dans l'enquête sur la piste agricole que les charges pesant sur certains mis en examen étaient inexistantes. Pourquoi les magistrats s'en sont-ils rendu compte si tard ?**

Je dirais plus tôt qu'ils l'ont reconnu tard mais qu'ils le savaient dès 1999, au moment où le juge d'instruction prend son dernier acte, puisqu'il n'y en aura pas d'autres. Dès cette année-là, le juge d'instruction avait cessé de chercher. Pourquoi ? Parce qu'il avait compris qu'il n'y avait plus rien à chercher. La réalité était établie depuis dix-sept ans.

**Qu'espère la justice en faisant traîner si longtemps une procédure ?**

C'est tout simplement un déni, au sens strict prévu la loi comme dans son acception dans le langage commun : l'attitude de la justice a consisté à nier la réalité. Les juges en avaient pleinement conscience mais ils refusaient de l'admettre.

**Pour certains mis en examen, on n'a même pas trouvé un lien vague avec l'affaire : comment ont-ils pu se retrouver dans la nasse judiciaire ?**

La raison principale, c'est cette fameuse notion d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. C'est l'infraction fourre-tout par excellence. Qui vise-t-elle ? Des individus ou un groupement qui se réunissent « en vue » de commettre une infraction. Problème, la matérialité de cette infraction est ténue : comment savoir si des gens qui se retrouvent ont « en vue » de commettre telle ou telle infraction quand rien ne le prouve ? On a trouvé chez l'un des mis en examen une pétiole de grand-père qui remontait à la Seconde Guerre mondiale. Etant donné ses convictions nationalistes, les juges en déduisent qu'à partir du moment où il rencontrait d'autres personnes

qui partageaient ses idées, il faisait partie d'une association de malfaiteurs. Chez un autre, c'étaient des talkies-walkies avec lesquels il allait à la chasse. Ce qu'a retenu la justice ? Que des talkies-walkies pouvaient servir à des opérations clandestines. Le cas emblématique, c'est Mathieu Filidori : il n'y avait rien à son encontre. Rien de rien, si ce n'est cette conception ahurissante des « similitudes sémantiques » entre le communiqué de revendication (de l'assassinat du préfet Erignac, ndlr) et un texte qu'il avait rédigé vingt ans auparavant.

**Sans verser dans le complotisme, ce traitement de défaveur a-t-il été clairement réservé à des Corses ?**

Il y a d'abord un traumatisme de l'Etat lié à l'assassinat de son représentant en Corse. La justice est mise en œuvre par des personnes physiques traumatisées, cela abolit peut-être leur discernement. Au départ, il n'y a sans doute aucune intention délibérée de fouler aux pieds certains principes fondamentaux du droit. Mais, les rapports parlementaires de l'époque et certains magistrats comme le juge Thiel le reconnaissent : une guerre des polices est née presque instantanément au sein des services d'enquête. D'un côté, la police judiciaire insulaire - dirigée par Demetrius Dragacci - et les gendarmes locaux tenaient plutôt la bonne piste puisque cela a été confirmé par la suite ; de l'autre, l'antiterrorisme dirigé par Roger Marion, qui a fait fausse route, a refusé de le reconnaître et a obtenu les pleins pouvoirs de deux gouvernements successifs issus de majorités opposées. Aucun contre-pouvoir ne lui était opposé et, d'après ce que rapporte la presse, il entretenait avec un juge d'instruction chargée du dossier des rapports très privilégiés, de sorte que

le dernier rempart contre l'arbitraire des enquêteurs n'existait pas.

**Cette affaire aurait-elle pu se dérouler ailleurs, dans un autre cadre ?**

Rien ne me permet d'exclure qu'une telle situation n'aurait pas pu se produire au Pays basque. Ce qui est certain, c'est que je ne pense pas qu'elle aurait pu s'appliquer à d'autres justiciables comme des ministres, des députés ou des chefs d'entreprise...

**Au-delà de la lenteur de cette procédure, l'affaire témoigne-t-elle également d'une impunité des juges ?**

Jean-Philippe Antolini (mis en examen et condamné pour sa participation à plusieurs attentats à l'assassinat du préfet Erignac, ndlr), interviewé récemment, a eu une très bonne approche de cette question : il a remarqué que c'était la justice ordinaire, la chambre civile du tribunal de grande instance de Paris, qui avait mis fin aux errements de la justice d'exception et toute-puissante de l'antiterrorisme. L'impunité des juges a surtout duré pendant le temps de l'information judiciaire, sans doute parce que le juge d'instruction est aujourd'hui le personnage le plus puissant de France, qui décide seul dans le secret de son cabinet d'instruction de vous placer sous contrôle judiciaire, de vous empêcher de voir votre femme et vos enfants, de vous interdire de diriger votre entreprise... De tels pouvoirs sont peut-être tout à fait souhaitables mais il leur faut des garde-fous, comme la collégialité des magistrats instructeurs pour les dossiers complexes et sensibles, qui est aujourd'hui la règle. Cela dit, la collégialité existait dans la procédure 1337 et elle n'a pas empêché d'énormes dysfonctionnements puisque les juges Bruguière et Le Vert ont totalement pris le pouvoir face au juge Thiel. ■



**“ Soixante-dix nationalités, les dingues qui n'ont rien à faire derrière les barreaux et des matons parfois en plus mauvais état que les prisonniers eux-mêmes, rincés, épuisés, déprimés ”**

« En réalité, explique un ancien policier de l'antiterrorisme soucieux de conserver l'anonymat, ces types-là étaient emballés pour la pure forme. Les collègues se moquaient de découvrir des choses puisque la plupart d'entre-eux savait pertinemment qu'il n'y avait pas grand chose à trouver, au mieux un fusil de chasse non déclaré ou trois tracts natios ». « Ils étaient surtout stupéfaits du nombre de bouquins qu'il y avait chez moi ? Je ne sais pas chez qui ils pensaient tomber... », rigole encore Dominique Fabrizy. L'ambiance n'est pas franchement tendue, pas non plus à la gaudiolite. Campant son rôle de flicard à la redresse, Marion tutoie « mais pas les autres, plutôt corrects ». Conduit au commissariat de Bastia, en émoi parce qu'un élu de premier plan vient lui aussi d'être interpellé (« Tout le monde s'agitait pour lui trouver des couvertures, un téléphone portable, s'assurer de son repas : »), Fabrizy y passe ses premières 48 heures de garde à vue, en sort pour embrasser son père venu aux nouvelles et se retrouve dans un avion de la Sécurité civile spécialement affrété, sorte de hangar volant sans autres sièges que de rares banquettes, en compagnie d'une secrétaire du Centre de promotion sociale de Corte - dont il est président - et d'un ancien militant nationaliste. Puis c'est le trajet à travers Paris en convoi spécial, jusqu'à la rue des Saussaies, alors siège de l'antiterrorisme. Conduit dans un bureau pour y être de nouveau interrogé, le vigneron y découvre des étagères remplies de dossiers, « des dizaines, avec des noms de militants connus, épais de vingt centimètres d'épaisseur ». « Tu le connais, lui ? Et lui ? » : les questions s'enchaînent entre deux moments d'anthologie façon Belmondo, comme lorsqu'un policier corse tire son arme de son holster et la pose théâtralement sur la table.

Avec le recul, Dominique Fabrizy estime que « ces mecs se foutaient de l'assassin du préfet Erignac ». Ce qu'ils cherchaient ? « Neutraliser la revendication agricole, mettre la Corse en coupe réglée pour que ça serve d'exemple. C'est pour ça qu'ils nous ont montés à Paris : la machine était lancée, la presse prévenue, plus moyen de reculer ».

L'interrogatoire avec le juge Jean-Louis Bruguière ne durera pas plus d'un quart d'heure : « Tout était déjà prêt, il ne m'a posé presque aucune question, les papiers pour mon incarcération étaient déjà prêts et signés, direction Fresnes ».

Dumè Fabrizy y passera vingt-et-un jours, le temps d'y faire « une grande expérience de vie ». Les cellules « où on ne mettrait pas un chien », les nouveaux arrivants déglingués en quelques jours « grâce aux somnifères que les médecins proposent systématiquement ». Un souvenir terrible ? « Non, on n'est pas sous Pinochet, quand même. Je me disais que c'était une farce,

que tout ça finirait par s'arrêter plus ou moins rapidement, que j'en avais pour six mois, le temps que les mouches changent d'âne. Ce qui m'emmerdait vraiment, c'était les vendanges et ma famille, ma femme à qui j'ai interdit de venir pour la tenir à distance de l'apocalypse de la prison. Si je n'avais pas eu mon associé... » Entre les murs de Fresnes, le taulard malgré lui expérimente aussi la solidarité entre détenus, « deux droits communs corses condamnés à de lourdes peines, qui m'ont fait parvenir le nécessaire de première urgence, une casserole, un réchaud, un rasoir, une radio. L'un d'eux est même venu me voir

pour s'assurer que je ne manquais de rien. Je ne les connaissais même pas ». Pour le reste, il vit la chronique ordinaire de la misère ordinaire en milieu carcéral français, entre les « soixante-dix nationalités, les dingues qui n'ont rien à faire derrière les barreaux et des matons parfois en plus mauvais état que les prisonniers eux-mêmes, rincés, épuisés, déprimés. Il suffisait de les écouter un peu, de leur montrer de l'attention et vous passiez d'une douche par semaine à une par jour ». Ce voyage en absurde pénitencier prend fin trois semaines plus tard après un interrogatoire face à la juge Laurence Le Vert. « Trois heures trente à parler d'agriculture, de mesures de consolidations, de prêts de sauvegarde, presque aucune question sur Erignac, on était chez les fous ». Deux jours plus tard, passage express devant la chambre de l'instruction « avec une magistrate qui ronflait » et voilà le vigneron balain éjecté sur l'avenue de la Liberté, qui mène à la prison de Fresnes (sic), « devant un arrêt de bus et une cabine téléphonique, en me disant qu'il y a plus d'humanité en prison lorsqu'on y rentre que lorsqu'on en sort ».

Près de vingt ans plus tard, Dominique Fabrizy a laissé tomber la vigne, « en semi-retraite ». Ses enfants ont grandi. Il cherche à les préserver dans une Corse qu'il peine parfois à reconnaître. Il se souvient aussi de « la chance d'avoir des amis, des proches, qui se sont manifestés tout au long de cette histoire et qui ont moins bien vécu ce délire que moi ». Cinq ans plus tard, il croit que le « délire » recommence lorsque, peu avant l'arrestation d'Yvan Colonna, policiers et gendarmes frappent encore à sa porte, un petit tour et puis s'en vont : « Je ne sais toujours pas ce qu'ils cherchaient vraiment, ni même s'ils cherchaient quoi que ce soit ».

En 2017, que reste-t-il de ces journées de braise, dans l'esprit d'un homme « à la nature profondément optimiste » ? A l'écouter parler, dévider le fil précis de ses souvenirs entre deux remarques ironiques, rien d'autre que le drôle de sentiment d'avoir vécu « un moment surréaliste » et une pensée solidaire « pour ceux qui ont connu bien pire ». « Absurde ». Le mot émaille le discours. Puis, le sérieux revenu, cette remarque : « Toute cette histoire fournit l'illustration par l'exemple de ce que peut entraîner un Etat qui se laisse aller à l'excès. Ce qu'ils ont été capables de nous faire, ils peuvent recommencer à le faire. C'est ce qu'ils font en ce moment, d'ailleurs ». ■

(1) Détenue particulièrement surveillée.

(2) Simon Fazi était à l'époque le président de la caisse locale du Crédit Agricole et administrateur de la caisse régionale. Sa mise en examen dans l'affaire de la banque verte avait également abouti à un non-lieu.



© Stanislas Liban

**“Dès 1999 (...) le juge d'instruction avait cessé de chercher”**